



## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



Mardi 13 février 2024

	Présents	Absent	Procuration à
Pierre SENECHAL	X		
Valentino ALLART	X		
Annie Claude FOURNIER	X		
Guillaume VEGA	X		
Virginie BARLET	X		
Patrick BECQUET	X		
Monique DEFONTAINE	X		
Martine GLODEK	X		
Jean Michel HULOT	X		
Geneviève BACQ		X	Virginie BARLET
Valérie TIELEMANS	X		
Laurent BINIENDA	X		
Jérôme BRUYERE	X		
Sabine VANDOMME (secrétaire de séance)	X		
Virginie NOE	X		
Olivier EVRARD	X		
Jean Louis WOUTS	X		
Bernadette CAMPHIN	X		
Alain DUFRESNE	X		

### Début de séance : 19h00

**Pierre SENECHAL** : Avant de démarrer, Monsieur BRUYERE a demandé à prendre la parole.

**Jérôme BRUYERE** : Près de deux siècles se sont écoulés depuis que dans la première assemblée parlementaire qu'a connue la France, le Pelletier de Saint-Fargeau demandait l'abolition de la peine capitale. C'était en 1791. Je regarde la marche de la France.

La France est grande, non seulement par sa puissance, mais au-delà de sa puissance, par l'éclat des idées, des causes, de la générosité qui l'ont emporté aux moments privilégiés de son histoire.

La France est grande, parce qu'elle a été la première en Europe à abolir la torture malgré les esprits précautionneux qui, dans le pays, s'exclamaient à l'époque que, sans la torture, la justice française serait désarmée, que, sans la torture, les bons sujets seraient livrés aux scélérats.

La France a été parmi les premiers pays du monde à abolir l'esclavage, ce crime qui déshonore encore l'humanité.

Il se trouve que la France aura été, en dépit de tant d'efforts courageux, l'un des derniers pays, presque le dernier - et je baisse la voix pour le dire - en Europe occidentale, dont elle a été si souvent le foyer et le pôle, à abolir la peine de mort. »

Ce sont, ici, les mots employés le 17 septembre 1981 dans les murs de l'Assemblée Nationale par Monsieur Robert Badinter. Ces mots résonnent depuis le 9 février dernier, date de la mort de M. Badinter. Il est de notre devoir de mémoire de garder ces mots, et tant d'autres, pour continuer autant que faire se peut, Nation.

Dans l'époque trouble qui est la nôtre, M. Badinter était et restera un phare, une voix et un modèle pour tous les humanistes, hélas, plus si nombreux.

Je vous invite mesdames et messieurs à vous lever et à respecter quelques instants de silence en mémoire de M. Robert Badinter.

Minute de silence.

#### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2023
2. Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2023
3. Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe
4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2024
5. Questions diverses

**Pierre SENECHAL** : Bien merci. Nous allons pouvoir reprendre le Conseil municipal. Je vous rappelle qu'il y a un détail. Il y a 2 comptes-rendus à adopter ce soir.

#### 1. Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2023

**Pierre SENECHAL** : Y a-t-il des remarques ?

**Jean-Louis WOUTS** : Non, pas de remarques.

#### Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention		
Contre		
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**

#### 2. Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2023

**Pierre SENECHAL** : Y a-t-il des remarques ?

**Jean-Louis WOUTS** : Non plus, pas de remarques sur la retranscription.

#### Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention		
Contre		
	19	Votants



## Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

### 3. Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe

**Guillaume VEGA** : Je vous donne juste le contexte, pourquoi on a créé cet emploi, parce qu'on a un agent qui a demandé sa mutation au Département. Celle-ci est effective au 1<sup>er</sup> février 2024.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,  
Considérant la nécessité de remplacer un agent des services techniques radié par voie de mutation.  
Considérant que le poste vacant correspond au grade d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe,  
Vu le choix du jury de recrutement portant sur la mutation d'un agent, adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'un agent technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35h, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Seulement dans l'hypothèse où cet emploi permanent peut être pourvu par un agent contractuel recruté en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 modifiée : cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe.

Il est proposé à l'assemblée :

- De créer l'emploi d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe,
- D'adopter la modification du tableau des emplois,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

**Guillaume VEGA** : Est-ce qu'il y a des questions ?

**Alain DUFRESNE** : Le poste libéré était de quel niveau ?

**Guillaume VEGA** : C'était la même catégorie. J'ai pris quelques informations complémentaires avant la délibération. Le poste libéré c'est un 2<sup>ème</sup> classe échelon 7 et là on a quelqu'un qui a un peu plus d'expérience qui est 1<sup>ère</sup> classe également échelon 7. C'est tous les deux en catégorie C, il n'y a pas de notion de responsabilité, ce sont des agents techniques, comme c'est écrit. Pour information, la différence de salaire sur la grille indiciaire c'est 2 240 € par an.

**Alain DUFRESNE** : Donc vous avez quelqu'un.

**Guillaume VEGA** : Il est noté « vu le choix du jury ». Pour savoir quel poste et quel échelon adopter, on a fait une ouverture qui a été publiée au mois je pense de décembre. On a reçu, il y a eu combien de candidats Isabelle s'il vous plaît ?

**Isabelle COURTOIS** : 7 ou 8

**Guillaume VEGA** : 7 ou 8 candidats et sur ces 7 ou 8 candidats, il y a eu un jury de recrutement. Il y a quelqu'un avec de l'expérience qui souhaite être muté des services techniques pour ne pas le cacher de la ville de Vimy qui intégrera les services techniques de la ville de Givenchy.

**Jean-Louis WOUTS** : Donc on est obligé de créer un poste parce que ce n'est pas le même niveau.

**Alain DUFRESNE** : Voilà parce qu'il y a 2<sup>ème</sup> classe et 1<sup>ère</sup> classe. Lui il est déjà 1<sup>ère</sup> classe, bien sûr que c'est une catégorie C. Donc comme ils n'ont pas la même classe, on est obligé de créer un poste.

**Alain DUFRESNE** : Et la prise de poste ?

**Guillaume VEGA** : Là c'est ouvert au 1<sup>er</sup> mars, il va être vacant pendant 24 jours parce que la prise de poste sera au 24 mars.

**Alain DUFRESNE** : Est-ce que de l'autre côté il n'y avait pas un préavis à faire ?

**Guillaume VEGA** : Je suppose que oui. Il y a 3 mois après il peut y avoir arrangement entre les collectivités territoriales, mais là il va faire ses 3 mois.

Y a-t-il d'autres questions ?

**Pierre SENECHAL** : Peut-on passer au vote ?

**Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUPS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention		
Contre		
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**

**4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2024**

**Pierre SENECHAL** : Une délibération tout à fait classique.

**Guillaume VEGA** : Oui, comme tous les débuts d'année, c'est pour pouvoir payer tout ce qui est en cours. C'est-à-dire que les travaux ne s'arrêtent pas au 31 décembre et nous on vote le budget en avril donc on reçoit encore des factures de travaux d'investissements etc... Donc on ouvre jusqu'à ¼ du budget sur les lignes concernées et certaines ont été minimisées.

Selon les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits :



Lignes	Libellés M14 -2023	Pour mémoire BP 2023	Lignes	Libellés M57 - 2024	Montant mis à autorisation (<25%)
21311	Hôtel de ville	0,00 €	2131	Bâtiments publics	15 000,00 €
21312	Bâtiments scolaires	10 000,00 €			
21316	Équipements et cimetière				
21318	Autres bâtiments publics	103 664,40 €			
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00 €	231	Immobilisations corporelles en cours	155 240,17 €
2313	Constructions	445 527,93 €			
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00 €			
2315	Installations, matériel et outillages techniques	175 432,75 €			
2316	Restauration des collections et œuvres d'art	0,00 €			
2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	0,00 €			
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	0,00 €			

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Guillaume VEGA** : On a un changement de maquette budgétaire cette année, les lignes changent et il y a des regroupements de lignes.

**Alain DUFRESNE** : Donc c'est des reliquats du budget 2023 ?

**Guillaume VEGA** : Ce ne sont pas des reliquats du budget 2023. C'est par exemple, en 2023, vous pouvez engager des dépenses qu'on a votées en délibération. Ça s'est engagé, on a mis des titres d'engagement qui sont comptés en reste à réaliser sur 2023.

Et puis après vous avez des factures qui arrivent, on est en train de continuer les études sur la salle des sports ou des choses comme celle-là. Donc vous avez des factures d'honoraires, pour construire le dossier pour lancer le permis de construire etc..., il faut des bureaux de contrôles pour pouvoir faire le permis, ce sont des dépenses qu'on va avoir et qu'on va devoir affecter aux travaux. Les gens sont en train de travailler sur les projets donc il faut continuer à les payer. Est-ce que c'est clair ?

**Bernadette CAMPHIN** : La salle des sports elle n'était pas prévue dans le budget 2023.

**Guillaume VEGA** : Non, on a voté au mois de décembre pour engager le projet. Il y a une délibération sur les honoraires qui a été faite. On a maintenant une idée précise du montant que nous avons voté en décembre. Toutes ces factures qui arrivent et qui sont de l'investissement, il faut les payer et pour pouvoir les payer il faut inscrire un montant d'autorisation de dépenses au budget avant le vote du budget du 15 avril. Est-ce que c'est clair ?

**Jean-Louis WOUTS** : Il n'y avait pas de nécessité de...

**Guillaume VEGA** : C'est une délibération courante. On l'a fait tous les ans pour éviter que les fournisseurs qui travaillent pour nous, ne soient pas payer.

**Jean-Louis WOUTS** : Oui donc il n'y a pas de nécessité de commission des finances.

**Guillaume VEGA** : Ah non, là non. Ça sera repris dans le budget, mais c'est une toute petite partie du budget, les lignes là seront plus conséquentes en fonction des travaux qu'on va décider d'engager.

**Alain DUFRESNE** : Donc les 700 000 € votés au mois de décembre c'est du budget 2024.

**Guillaume VEGA** : Non. Pour l'instant ce n'est rien, pour l'instant on va demander des subventions.

**Alain DUFRESNE** : Vous anticiper le budget 2024 là en début de l'année.

**Guillaume VEGA** : Non.

**Alain DUFRESNE** : Bah il faut savoir.

**Guillaume VEGA** : On a pris une décision de faire le projet de la salle des sports. On a dit pour l'instant on a une étude qui nous dit ça devrait coûter 729 000 €. Mais pour l'instant ça, tant qu'on n'a pas fait l'appel d'offres, la lettre de mission, des choses comme ça, on n'a rien dépensé. On peut dire demain, bah non, c'est infructueux l'appel d'offres et on n'y va pas. On est obligé de passer cette décision le 20 décembre et

de voter parce que en même temps qu'on fait toutes ces études pour aller au permis de construire, il faut pouvoir faire la demande de marché, en même temps on doit demander des subventions et pour demander des subventions, il faut la délibération comme quoi on fait un projet qui s'appelle salle de sport pour un montant global de 729 000 € HT. C'est ce qu'il y avait dans la délibération. Et pour faire ça j'ai besoin de faire des études, il y a des honoraires et il faut les payer.

**Alain DUFRESNE** : On est d'accord.

**Guillaume VEGA** : Et pour pouvoir les payer j'ai besoin d'inscrire des montants, parce qu'ils continuent à travailler et donc bien sûr tout ça, sera repris dans le budget 2024.

**Alain DUFRESNE** : D'accord.

**Guillaume VEGA** : Et la loi me dit, comme vous allez le faire au 15 décembre, vous avez le droit au quart maximum de ce que j'avais inscrit l'année d'avant.

**Jean-Louis WOUTS** : Donc des facturations de l'architecte alors ?

**Guillaume VEGA** : Peut-être l'architecte.

**Alain DUFRESNE** : Le montant avait été voté au mois de juin de toute façon pour la demande de faire l'étude.

**Guillaume VEGA** : S'il y a des choses qui dépassent 15 000 € qui devraient s'affecter la dessus ça passe en Conseil municipal parce que l'autorisation elle est donnée jusque 15 000 €. S'il y a des choses à plus de 40 000 €, ça passera en marché public. Je rappelle ça ce sont des règles de droit. On n'est plus sévères ici à Givenchy en Gohelle parce qu'on ne laisse pas 40 000 €, on met 15 000 € pour une délibération en Conseil municipal. S'il y a des grosses dépenses qui arrivent de la salle des sports on ne peut pas les mettre sur ce type de délibérations. Ce n'est pas une autorisation pour la salle des sports. Est-ce qu'il y a encore des questions ? Je ne sais pas je n'ai peut-être pas été assez clair ?

**Alain DUFRESNE** : Non vous n'avez pas été assez clair.

**Guillaume VEGA** : Je pense. Donc quelles sont les questions ?

**Alain DUFRESNE** : Non c'est bon, c'est bon.

**Guillaume VEGA** : Merci.

**Pierre SENECHAL** : Donc on peut passer au vote ?

**Vote :**

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	3	Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Contre		
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour.**

## 5. Questions diverses

1 °) Qui a financé le tract distribué aux habitants en janvier, présentant vos vœux et ceux du groupe majoritaire ?

**Pierre SENECHAL** : Oui, merci de poser la question. Il a été financé par nous-même.

**Jean-Louis WOUTS** : Alors par nous même c'est-à-dire ?

**Pierre SENECHAL** : Le groupe majoritaire.

**Jean-Louis WOUTS** : D'accord, donc vous avez des preuves à nous apporter ?

**Pierre SENECHAL** : Que veut dire votre question ? Mettez-vous en doute ce que je viens de dire ?

**Jean-Louis WOUTS** : Bah, je prends note.

**Pierre SENECHAL** : Je vous dis que ça a été financé par nous même. Après si vous mettez en doute la parole du groupe...

**Alain DUFRESNE** : La charte des élus dit qu'à partir du moment où on pose une question, il faut y répondre.

**Guillaume VEGA** : On y a répondu.

**Alain DUFRESNE** : Si on vous demande de fournir un justificatif, fournissez-le !

**Guillaume VEGA** : On vous dit juste que ce n'est pas la Mairie qui a payé. Vous n'avez pas à savoir qui finance nos tracts. C'est ça votre question ? Qui finance les tracts du groupe majoritaire ? Ça c'est une question qui n'a rien à faire en Conseil municipal, qui finance les tracts du groupe majoritaire. Est-ce bien ça votre question ?

**Jean-Louis WOUTS** : Je ne suis pas d'accord.

**Guillaume VEGA** : On vous a répondu ce n'est pas la Mairie.

**Jean-Louis WOUTS** : Vous avez joué sur les mots. Dans ce tract vous avez joué sur les mots, vous parlez de l'équipe municipale et vous avez utilisé le logo de la Mairie.

**Guillaume VEGA** : Non, le blason de la commune, justement pas le logo de la Mairie. Il est libre de droit.

**Jean-Louis WOUTS** : D'où cette question qui peut être aussi posé par les citoyens de la commune pour savoir qui finance quoi.

**Guillaume VEGA** : Et bien je pense que Monsieur le Maire a répondu.

**Jean-Louis WOUTS** : Qui finance quoi ?

**Pierre SENECHAL** : Je vous ai répondu très gentiment je vous ai répondu que c'était nous qui l'avions financé. Je ne peux pas dire mieux. J'espère que vous me croyez. Si vous ne me croyez pas je suis désolé, mais c'est nous qui l'avons financé.

Vous pouvez passer à la question suivante ?

**Alain DUFRESNE** : Oui.

2°) Y a t il eu un inventaire des meubles et objets, lors du lègue de la maison de Mme Cuvelier à la commune ?

**Pierre SENECHAL** : Merci pour la question. Il y a eu un inventaire de succession lors du passage de l'époux à l'épouse.

**Alain DUFRESNE** : Il est décédé quand le Monsieur, je ne sais plus ?

**Pierre SENECHAL** : Il est décédé en 2021.

**Alain DUFRESNE** : donc il y a un inventaire. Et la 2<sup>ème</sup> question qui n'a pas été posée en ce qui concerne, et là c'est pour information, il y a des droits de succession qui sont payés quand une commune...

**Pierre SENECHAL** : Non. C'est bien le seul moment où il n'y a pas de droits de succession.

On passe à la question suivante ?

**Jean-Louis WOUTS** : Allons-y.

3°) Lors de la tempête de fin d'année 2023, un gros arbre est tombé au jardin Serrier. La municipalité l'a fait coupé . Combien d'habitants ont ils pu bénéficier du bois coupé ?  
Quelle était la procédure d'obtention et quels étaient les critères de répartition ?

**Pierre SENECHAL** : Merci pour la question. Effectivement, un gros arbre est tombé. On a eu de la chance parce qu'il n'a pas fait trop de dégâts, juste sur le local des boules. Ça a été réparé assez facilement. Alors 3 choses :

- Une partie est stockée aux ateliers pour nos différentes manifestations lorsque l'on fait des feux à Noël, etc...
- Une partie a été broyée pour les parterres de la commune.
- Et nous avons eu une demande d'un habitant de Vimy et une demande d'un habitant de Givenchy que nous avons honoré et qui a donné lieu à un chèque pour le CCAS.

**Jean-Louis WOUTS** : Donc les habitants ont racheté en fait.

**Pierre SENECHAL** : Je n'ai pas dit les j'ai dit un.

**Valérie TIELEMANS** : Est-ce que c'est un rachat ou un don ?

**Pierre SENECHAL** : Ah non c'est un don, j'ai bien dit un don au CCAS.

**Valérie TIELEMANS** : J'ai demandé de préciser car Monsieur WOUTS parle de rachat. Ce n'est pas un rachat, c'est un don.

**Pierre SENECHAL** : Bien, on peut passer à la question suivante ?

**Jean-Louis WOUTS** : Juste une précision, c'est du bois qui a été donné au CCAS ?

**Assemblée** : Non

**Monique DEFONTAINE** : Il y a eu un don fait pour le CCAS.

**Pierre SENECHAL** : C'est un don qui a été fait au CCAS.

**Guillaume VEGA** : Il y a eu 2 demandes.

**Alain DUFRESNE** : Il y a un habitant qui a fait un don au CCAS.



**Guillaume VEGA** : Voilà c'est ça.

**Alain DUFRESNE** : Oui.

4° ) Nous avons acté lors du dernier conseil, la fourniture de Led à destination des bâtiments de la commune. Quelle entreprise a procédé à l'installation de ses nouvelles Led ?

**Olivier EVRARD** : Oui alors merci de nous donner la possibilité de mettre à l'honneur une entreprise en particulier. Et donc pour répondre à votre question, c'est donc la SARL Hulot qui a procédé à l'installation des luminaires LED. Une entreprise qu'on remercie pour la qualité du travail qui a été fourni. C'est aussi l'occasion de saluer tous les autres entrepreneurs de Givenchy avec lesquels nous avons l'habitude de travailler : LMPC, La boulangerie les Deux Amis, Au bon Tuyau, Salon d'esthétique, JB Electricité, La pharmacie, Les Bons débarras, Géomètre expert, Le café de l'Europe, EARL Les Alouettes, Des truffes pour des mots, Société Kab, Le garage Druon, Coaching sportif (M. Puza), Ma jolie Déco. Nous essayons d'une manière générale, de travailler le plus possible avec les entrepreneurs Givenchysois, d'une part pour la qualité du travail, mais aussi pour la décarbonation qui nous tient tant à cœur, c'est l'idée de brûler le moins possible d'énergie fossile...

**Alain DUFRESNE** : Et le coût de cette prestation ?

**Olivier EVRARD** : Je viens de répondre à la question.

**Alain DUFRESNE** : Non, vous n'avez pas répondu à la question.

**Guillaume VEGA** : Si.

**Olivier EVRARD** : Je viens de répondre à la question. La question était « Nous avons acté lors du dernier conseil, la fourniture de Led à destination des bâtiments de la commune. Quelle entreprise a procédé à l'installation de ses nouvelles Led ? ». Je vous ai donc répondu à la question.

**Alain DUFRESNE** : Non, vous n'avez pas dit quel était le coût.

Assemblée : Bah non...

**Olivier EVRARD** : Alors ce qu'il faudra faire c'est reposer la question au prochain Conseil.

**Guillaume VEGA** : Alors, juste pour dire, quand même que c'est inférieur au marché sinon vous l'auriez eu en Conseil. Et deuxièmement c'est inférieur aux 15 000 € qu'on s'est fixé ici puisque chaque décision de plus de 15 000 € passe en Conseil municipal. Donc voilà ça c'est que l'on peut vous répondre sur l'état de fonctionnement actuel.

**Alain DUFRESNE** : Il n'y a pas eu de consultation avec d'autres électriciens du village.

**Olivier EVRARD** : Ce n'est pas la question.

**Guillaume VEGA** : Comme pour les 2 amis non plus.

**Olivier EVRARD** : Vous posez une question, on vous y a répondu.

**Alain DUFRESNE** : Non, non, vous ne répondez pas. Vous répondez à côté. Vous noyez le poisson. C'est tout.

**Olivier EVRARD** : Qu'est-ce que vous sous-entendez ?

**Alain DUFRESNE** : Non non, non non, je ne sous-entends rien.

**Guillaume VEGA** : Si si.

**Alain DUFRESNE** : C'est vous qui extrapolez. C'est votre système de défense.

**Guillaume VEGA** : Défense, on n'est pas attaqué. Vous nous attaquez c'est ça ?

**Monique DEFONTAINE** : Vous n'avez pas demandé le prix. Vous demandez quelle entreprise.

**Alain DUFRESNE** : Mais vous pouvez répondre le prix c'est pareil.

**Monique DEFONTAINE** : Mais vous ne l'avez pas demandé.

**Alain DUFRESNE** : C'était une question d'information.

Inaudible

**Alain DUFRESNE** : Vous ne voulez pas répondre c'est tout.

**Guillaume VEGA** : Il faut que j'aille voir en bas ?

**Virginie BARLET** : Monsieur DUFRESNE, Est-ce que vous pensez qu'on a le montant de toutes les dépenses en tête ? Enfin je ne sais pas ce n'était pas dans la question ?

**Guillaume VEGA** : Je peux aller regarder.

**Pierre SENECHAL** : Attendez stop, stop. Après il y a des gens qui se plaignent parce qu'on n'entend rien. Donc si vous permettez, parlez chacun votre tour. Merci.

**Virginie BARLET** : Ce n'est pas de la mauvaise foi. On va vous dire un chiffre et on va se rendre compte qu'on s'est peut-être trompé.

**Guillaume VEGA** : Si vous avez 5 minutes je vais voir.

**Pierre SENECHAL** : Allez Guillaume va voir le chiffre.



**Alain DUFRESNE** : La réponse qui a été donné c'est moins de 15 000 € point final. Ce n'est pas la peine d'avoir le chiffre exact puisqu'on sait qu'on est en dessous du seuil.

**Guillaume VEGA** : Je vous ai répondu ce que je pouvais répondre là en séance sans le fichier.

**Alain DUFRESNE** : Bah voilà, c'est tout.

**Guillaume VEGA** : Et vous nous accusez qu'on cache...

**Alain DUFRESNE** : Je vous ai posé une question qui n'est pas dans la demande. Je vous ai demandé s'il y avait une autre consultation d'un autre électricien, c'est tout, je vous pose la question. Vous me répondez c'est tout.

**Guillaume VEGA** : il n'y a pas besoin.

**Alain DUFRESNE** : Vous ne répondez pas. Là vous n'avez pas répondu, c'est tout.

**Guillaume VEGA** : Il n'y a pas besoin.

**Olivier EVRARD** : Mais c'est Monsieur WOUTS qui vous le dit que vous n'avez pas posé la question. Il y a un fonctionnement du Conseil municipal.

**Alain DUFRESNE** : Ce n'est pas parce qu'on n'a pas posé la question, ça demande 2 secondes. Là vous êtes sur la défensive tout de suite.

**Guillaume VEGA** : Non je ne crois pas.

**Olivier EVRARD** : C'est plutôt votre ton suspicieux qui est assez désagréable.

**Alain DUFRESNE** : C'est ça, mon ton suspicieux, voilà, c'est ça.

**Olivier EVRARD** : Donc je vous le dis.

**Alain DUFRESNE** : Donc ça veut dire que dans ce village on n'a pas le droit de poser des questions.

**Guillaume VEGA** : Si.

**Olivier EVRARD** : Si, la preuve.

**Alain DUFRESNE** : Vous avez vu comment vous avez répondu ? Vous avez fait tout un laïus avec toutes les sociétés avec lesquelles vous travaillez.

**Guillaume VEGA** : Parce qu'habituellement...

**Alain DUFRESNE** : Ce n'est pas la réponse qu'on attendait. Vous venez de dire que je ne pose pas la bonne question. Mais vous vous ne donnez pas les bonnes réponses.

**Guillaume VEGA** : Il a commencé par vous dire que c'était la société HULOT. Donc il a répondu à votre question.

**Alain DUFRESNE** : Et alors, est-ce que j'ai réagit là ?

**Guillaume VEGA** : Et donc...

**Alain DUFRESNE** : Est-ce que j'ai dit quelque chose ?

**Guillaume VEGA** : Non, Justement, il n'y a pas de problème. Et après il y a des centaines de factures, on travaille avec plein de personnes.

**Alain DUFRESNE** : Bien sûr

**Guillaume VEGA** : Et là, on met en lumière une société de Givenchy et nous je suis désolé mais la réponse c'est de dire qu'on travaille avec toutes. Je suis désolé mais quand on va acheter du pain, on ne demande pas à 4 boulangeries quel est le meilleur prix.

**Alain DUFRESNE** : Quand il a dit Monsieur HULOT, est-ce qu'on a réagit ? Est-ce qu'on a dit quelque chose ? Non.

**Guillaume VEGA** : Non tout était dans la question.

**Alain DUFRESNE** : C'est vous derrière qui avez surenchéri en disant on travaille avec ça, on travaille avec ça et on travaille avec ça.

**Guillaume VEGA** : bah oui, mais pourquoi...

**Alain DUFRESNE** : Mais pourquoi vous dites ça après, ça n'avait aucun impact. Ça ne devait pas être dit.

**Pierre SENECHAL** : Stop, si vous le permettez. Moi je ne dis pas grand-chose depuis tout à l'heure. Il me semble qu'ici tout le monde peut dire ce qu'il veut. Donc personne n'a à dire : ça doit être dit ou pas dit. Ça peut ne pas plaire. Jusqu'à présent chacun peut s'exprimer et dire ce qu'il veut. En tout cas c'est toujours l'impression que j'ai eue ici. Chacun peut s'exprimer. C'est ce que j'avais à dire sur le sujet. Maintenant si vous voulez continuer allez-y. Qui veut la parole ?

**Jean-Louis WOUTS** : Bah on va passer à la question 5.

**Pierre SENECHAL** : Avec plaisir. Je n'y vois pas d'inconvénient, au contraire.

**Jean-Louis WOUTS** : On a eu nos réponses donc...

**Pierre SENECHAL** : Alors si vous voulez, la question 5.

**Jean-Louis WOUTS** : Pour rappeler à nos personnes qui nous regardent, bah c'est vrai qu'il y a des règles. Donc effectivement, il y a des questions diverses qu'on doit poser plusieurs jours à l'avance.

**Pierre SENECHAL** : C'est la règle et je vous rappelle même Monsieur WOUTS que si nous le voulons il n'y a plus de questions diverses. C'est la loi.

**Jean-Louis WOUTS** : *Egalement, donc du coup c'est vrai que si on a d'autres questions, on reviendra par écrit.*

**Pierre SENECHAL** : *Mais vous pouvez même aussi Monsieur WOUTS, ou l'un de vous trois ou tous les trois ensemble les déposer demain et on vous répondra par écrit d'ailleurs.*

**Jean-Louis WOUTS** : *Bien sûr.*

**Pierre SENECHAL** : *On n'est pas obligé d'attendre un Conseil municipal pour poser une question. La porte est ouverte. Vous voulez savoir quelque chose, je vous l'ai déjà dit, je rappelle qu'on vous a montré tous les plans de la salle de sport. Il n'y a eu aucun souci.*

**Jean-Louis WOUTS** : *Après le Conseil.*

**Pierre SENECHAL** : *On avait bien dit au Conseil que lorsque ce serait prêt on vous les montrerait. Accordez-moi le fait que lorsque ça a été prêt, on vous les a montrés. Je pense que je suis très honnête sur ce sujet. Il n'y a pas de souci. D'ailleurs comme sur tout. Mais si demain vous voulez avoir des infos, une précision, n'attendez pas qu'on se réunisse fin mars ou début avril je n'en sais rien, venez poser votre question il n'y a pas de souci. C'est ce que je voulais préciser.*

*Alors on passe à la question 5 ?*

5 ) A quoi correspondent les travaux en cours de réalisation sur le parvis de l'église ?

**Patrick BECQUET** : *Les travaux qui sont en cours de réalisation au niveau du parvis de l'église correspondent à la pose d'un coffret technique électrique pour effectuer la maintenance des antennes qui sont dans le clocher de l'Eglise.*

**Jean-Louis WOUTS** : *D'accord.*

**Pierre SENECHAL** : *J'apporte une précision, comme à chaque fois qu'on touche dans ce clocher au niveau des antennes, on procède à une mesure avant et après les travaux. Madame Courtois est déjà rentrée sur la plateforme pour demander la mesure après les travaux, comme ça on sait exactement ce qu'il se passe. Sincèrement je ne monte pas dans le clocher pour aller voir ce qu'ils font sur les antennes je n'y connais rien. On aura une mesure avant et après. Est-ce qu'il y a une autre question là-dessus ? Est-ce qu'il y a d'autres déclarations, des gens qui veulent dire quelque chose ?*

**Clôture de séance : 19h29**

**Nombre de membres  
en exercice:** 19

**Séance du mardi 13 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le treize février l'assemblée régulièrement convoqué le 08 février 2024, s'est réuni sous la présidence de Pierre SENECHAL

**Présents :** 18

**Sont présents:** Pierre SENECHAL, Valentino ALLART, Annie Claude FOURNIER, Guillaume VEGA, Virginie BARLET, Patrick BECQUET, Monique DEFONTAINE, Martine GLODEK, Jean-Michel HULOT, Valérie TIELEMANS, Laurent BINIENDA, Jérôme BRUYERE, Sabine VANDOMME, Virginie NOE, Olivier EVRARD, Jean-Louis WOUTS, Bernadette CAMPHIN, Alain DUFRESNE

**Votants:** 19

**Représentés:** Geneviève BACQ

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sabine VANDOMME

SENECHAL PIERRE 	ALLART VALENTINO 	FOURNIER ANNIE CLAUDE 	VEGA GUILLAUME 
BARLET VIRGINIE 	BECCQUET PATRICK 	DEFONTAINE MONIQUE 	GLODEK MARTINE 
HULOT JEAN MICHEL 	BACQ GENEVIEVE 	TIELEMANS VALERIE 	BINIENDA LAURENT 
BRUYERE JEROME 	VANDOMME SABINE 	NOE VIRGINIE 	EVARD OLIVIER 
WOUTS JEAN LOUIS 	CAMPHIN BERNADETTE 	DUFRESNE ALAIN 	